

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**N° 26.035**

Le 07 avril de l'an deux mille vingt-six à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 01 avril 2026

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 01 avril 2026

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire ; Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jacques GIROUX, Mme Nadine DAVID, M. Yves PAGE, Mme Fabienne LEPROUX, M. Julien DURESSAY, Mme Florence LABEYRIE : adjoints.

M. Olivier BERTRAND, Mme Agnès BOUFFARTIGUE, Mme Anne-Françoise CALLANDREAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Céline DROUILLARD SOLER, Mme Océane FERNANDES, Mme Léa GALLAUZIAUX, M. Robert GALON, M. Sébastien GONZALEZ, Mme Élisabeth GRANERIS, M. Jacques GUIARD, M. Thomas LAFARIE, Mme Patricia LE NÔTRE, Mme Bérénice LHOMME, M. François-Xavier PATTEDOIE, M. Yannick PAVON, Mme Fabienne PINEL, Mme Camille RÉVOLAT, M. Gilbert THULEAU, M. Christophe TROYAUX : conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Benoît ARDON par Mme Fabienne PINEL  
M. Nicolas CALBRIX par M. Christophe TROYAUX  
M. Christophe PLASSARD par Mme Camille RÉVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Mme Élisabeth GRANERIS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**RAPPORTEUR : M. MARENGO**

**VOTE : UNANIMITÉ**

Les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F) disposent que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le maire qui en est le président, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus du conseil municipal et 8 membres maximum nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées dans la commune.

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration.

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Dans l'attente de la consultation obligatoire des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations familiales, les associations de retraités ou de personnes âgées et les associations de personnes handicapées, il est proposé de fixer à 17 (dix-sept), le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Royan dont 8 membres issus du conseil municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Considérant les articles L.123-4 à L.123-9 et R123-7 à R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F),
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection à scrutin secret,

### **DÉCIDE**

- de fixer à 17 (dix-sept), le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que Monsieur le Maire en est, de droit, le Président.

- d'acter les candidatures des quatre listes représentées ci-dessous :

Pour la liste « AVEC VOUS POUR ROYAN » :

- |                      |                  |
|----------------------|------------------|
| 1. M. BERTRAND       | 5. Mme BERGEROT  |
| 2. Mme CIRAUD-LANOUE | 6. M. GONZALEZ   |
| 3. M. THULEAU        | 7. Mme FERNANDES |
| 4. M. GIROUX         | 8. Mme LEPROUX   |

Pour la liste « ROYAN RENOUVEAU », Mme PINEL est candidate.

Pour la liste « NOUVEL'R », M. LAFARIE est candidat.

Pour la liste « ROYAN À GAUCHE », M. GUIARD est candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Proclamation des résultats :

La liste « AVEC VOUS POUR ROYAN » a obtenu 25 voix, ouvrant 6 sièges.

1. M. BERTRAND

2. Mme CIRAUD-LANOUE

3. M. THULEAU

4. M. GIROUX

5. Mme BERGEROT

6. M. GONZALEZ

Les 2 autres sièges sont attribués au plus fort reste.

La liste " ROYAN RENOUVEAU" a obtenu 5 voix, ouvrant 1 siège pour Mme PINEL.

La liste « NOUVEL'R » a obtenu 2 voix, ouvrant 1 siège à M. LAFARIE.

La liste "ROYAN À GAUCHE" a obtenu 1 voix, n'ouvrant droit à aucun siège.

### ÉLIT

- comme représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

1. M. BERTRAND

2. Mme CIRAUD-LANOUE

3. M. THULEAU

4. M. GIROUX

5. Mme BERGEROT

6. M. GONZALEZ

7. Mme PINEL

8. M. LAFARIE

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



La secrétaire de séance,

Elisabeth GRANERIS

